



WITTELSHEIM

AMAP FLEUR de BLÉ FARINE



WITTELSHEIM

Saison 2020 / 2021

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat d'engagement est signé entre :

Le PRODUCTEUR / ELEVEUR	Le CONSOM'ACTEUR
M. SIRLIN Jean-Paul	(Nom, Prénom)
12, rue de Galfingue 68990 HEIMSBRUNN	(Adresse : CP, commune)
Tel : 03 89 81 91 57	(Tel) (Courriel)

Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une Amap, c'est quoi ? ») et ceux de l'économie sociale et solidaire.

LES PANIERS : Le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre, pour toute la saison, les paniers de l'AMAP dont la composition est la suivante :

Type de production	Farines de blé et d'épeautre cultivés en agriculture bio-dynamique, certification DEMETER 
---------------------------	---

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :

Le consomm'acteur compose son panier selon son souhait en choisissant dans la liste proposée, sans limitation de quantité, de nombre de produits, ni de prix. La valeur définie pour les paniers sera identique pour toute la saison, avec la possibilité dans la mesure des disponibilités de produits, de remplacer un produit par un produit de valeur équivalente.

PRODUITS	COUT UNITAIRE	NOMBRE	COUT TOTAL
Blé T65 2 kg	3,80 €		
Blé T65 5kg	8,90 €		
Complète 2 kg	3,75 €		
Complète 5 kg	8,80 €		
Epeautre 2 kg	4.20 €		
Epeautre 5 kg	10.50 €		
COUT TOTAL DU PANIER		 €

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiqués ci-dessous.

Point de distribution :	Salle Rencontre et Loisirs – 24, rue des Fauvettes à Wittelsheim
Durée de la saison complète :	La saison commence le 16 avril 2020 et se terminera le 11 mars 2021. Soit 11 paniers.
Durée de la saison pour le consomm'acteur :	La saison commence le et se terminera le 11 mars 2021. Soit paniers.
Jours de distribution :	Les distributions des paniers ont lieu entre 18h00 et 18h45 , le jeudi, aux dates suivantes :
Attention :	o 16 avril 2020 o 14 mai 2020 o 11 juin 2020
Pas de distribution en août	o 09 juillet 2020 o 10 septembre 2020
	o 08 octobre 2020 o 12 novembre 2020 o 10 décembre 2020
	o 14 janvier 2021 o 11 février 2021 o 11 mars 2021
Fréquence et nombre de paniers	Voir page 2

Fréquence et nombre de paniers	<p>3 possibilités de fréquence sont proposées :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois = paniers</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois pairs = paniers + 1 panier le 09/07*</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois impairs = paniers</p> <p>* En raison des moissons, il n'y a pas de distribution en août. Une distribution en juillet est donc prévue en plus pour la fréquence des paniers mois pairs.</p>
---------------------------------------	---

LE PRIX ET LES PAIEMENTS :		
Prix d'un panier	Voir tableau	Soit : €
Prix pour la saison € x paniers = €	
Paielement :	<p><input type="checkbox"/> Pour 1 panier par mois : 1 chèque de €, encaissement immédiat</p> <p><u>Ou</u> : 4 chèques de €, encaissement en avril-juillet-octobre 2020 - Janvier 2021.</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Pour 1 panier les mois pairs : 1 chèque de €, encaissement immédiat</p> <p><u>Ou</u> : 4 chèques de €, encaissement en avril-juillet-octobre 2020 - Janvier 2021.</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Pour 1 panier les mois impairs : 1 chèque de €, encaissement immédiat</p> <p><u>Ou</u> : 4 chèques de €, encaissement en avril-juillet-octobre 2020- Janvier 2021</p>	
Chèques à l'ordre de : M. SIRLIN Jean-Paul		

Le consom'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8.00 €), pour la saison 2020 / 2021. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d' amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

En cas de panier partagé, chaque consom'acteur doit s'acquitter d'une cotisation à ThurAmap. Conformément aux règles de fonctionnement de ThurAmap, le consom'acteur s'engage à participer activement aux distributions, au moins 1 fois au cours de la saison.

Par ailleurs, merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e) pour participer au comité de pilotage de l'AMAP Fleur de Blé.

OUI NON

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps prendre un supplément de produits par rapport au panier prévu, ou tester d'autres variétés de farine? Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution.

Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points dont la valeur est définie par chaque amap. Son acquisition et son paiement se font directement auprès du producteur lors de son achat.

Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Fait à, le et signé en 2 exemplaires	
Le consom'acteur : Signature :	Le producteur : Signature :